Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260320-20260402-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 20 mars à 20h00*, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026.*

***Etaient présents** : F. DROUIN, V. FECAMP, F. RIO, V. LOUAZEL, F. GERARD, I. ROUYER, V. MUSSARD, M. LEVEQUE, M. DUCHENE, A. BRARD, S. REVAUD, V. MELLET, S. MIGNOT, F. SORAIS, K BOUCHARD.*
***Etaient absents excusés** : /////*
***Etaient absents :** /////*

Mme Véronique LOUAZEL a été élue secrétaire.

N° 2026-04-02

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal de la commune de TEILLAY,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.
Ce pourcentage donne pour la commune de TEILLAY un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, **la création de trois postes d'adjoints au maire.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,